



Vente retardée après signature du compromis

Par **Rocket17**, le **20/07/2021** à **08:10**

Bonjour, nous avons signé un compromis et deux jours avant la signature nous avons constaté un dégâts des eaux ce qui a retardé la vente.

Or notre prêt est enclenchée et nous avons encore notre loyer de location.

Les vendeurs traînent pour effectuer tous les travaux et n'ont pas toutes les clefs .

Peut on les assignée pour les obligée et quels dommages pouvons nous demander ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **20/07/2021** à **10:50**

Bonjour

Avez vous demandé au notaire si vous pouvez signer avec une réserve pour qu'il séquestre tout ou partie du montant jusqu'à exécution des travaux en question ?